



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **ROUND MARTINIQUE REGATTA 2020**
Dates complètes : **Du 14 au 16 février 2020**
Lieu : **Autour de la Martinique**
Autorité organisatrice : **Yacht Club de la Martinique (YCM), en partenariat avec le Club Nautique le Neptune (CNN), le Club Nautique du Marin (CNM), l'association Ven Dan Vwèl 972 (VDV972), l'association Open The Barre (OTB)**

COMITE ORGANISATEUR

L'événement "ROUND MARTINIQUE REGATTA 2020" est organisé du 14 au 16 février 2020 par le **Yacht Club de la Martinique (YCM)**, sous l'égide de la Ligue de Voile, en partenariat avec le Club Nautique le Neptune (CNN), le Club Nautique du Marin (CNM), l'Association Ven Dan Vwèl 972 (VDV972), l'association Open The Barre (OTB).

1. REGLES APPLICABLES

La régate sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire
- Les règlements fédéraux
- Les règles de jauge CSA, OSIRIS, Multirules
- Le présent Avis de course, les IC type habitables, leurs annexes et éventuels avenants

La langue officielle est le Français, en cas de litige, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à :

Tous les bateaux des classes RACING et bateaux du système à handicap « OSIRIS Habitable » d'une longueur minimum de 24 ft (7,315 m).

Les bateaux de la classe TEMPEST

Les Multicoques habitables.



- 3.2 **Afin d'être admissibles**, les bateaux doivent **obligatoirement** se préinscrire **à partir du 14 Octobre 2019** auprès du secrétariat du **Yacht Club de la Martinique** par courriel à :

tourvoile972@gmail.com

Ou via le **site internet de l'évènement** :

www.theroundmartinique.com

Les inscriptions définitives auront lieu après acquittement des droits d'inscription, en Espèces, Chèques, CB, Virement, à :

Yacht Club de la Martinique
Bd Chevalier Ste Marthe
97 200 Fort de France

ATTENTION : Un seul règlement global par bateau

- 3.3 Chaque équipage devra **OBLIGATOIREMENT** présenter :

- Une fiche d'inscription dûment remplie et signée par le skipper
- Le certificat de jauge ou de conformité. **Le certificat de jauge CSA sera celui de 2020**
- Pour chaque licencié FF Voile, sa **licence FF Voile 2020 COMPETITION valide**, ou **une licence journalière** accompagnée d'un certificat médical de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4. **DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

75€ par équipier Adulte de plus de 18 Ans (100€ au-delà de la date limite d'inscription)

55€ par équipier mineur de moins de 18 Ans (80€ au-delà de la date limite d'inscription)

5. **PROGRAMME**

Samedi 18 Janvier 2020 :

17h : Limite Confirmation inscription : Bateaux Martinique

Jeudi 13 Février 2020 :

08h à 18h : Jauge et contrôles :

18h : Limite Confirmation inscription : Bateaux hors Martinique

19h : Réunion des skippers :

20h : Heure limite affichage des coefficients de jauge

21h : Heure limite de dépôt des réclamations concernant la jauge

THE ROUND MARTINIQUE REGATTA 2020 : AVIS DE COURSE : VERSION FR : 02/08/2019



22h : Premier signal d'avertissement : Round Raid par le Nord
Vendredi 14 Février 2020 :
10h : Premier signal d'avertissement : Round Rallye par le Sud
Samedi 15 Février 2020 :
10h : Premier signal d'avertissement : Round Rock
Dimanche 16 Février 2020 :
10h : Premier signal d'avertissement : Round Bay

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les annexes aux IC seront disponibles dès validation de l'inscription définitive

7. PARCOURS

Les parcours seront décrits dans les annexes

8. CLASSEMENT

- 8.1 Une course doit être validée pour valider la compétition
- 8.2 Le calcul du temps compensé pour les bateaux qui y sont tenus sera fait selon le système du Temps sur temps

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, **et pour effectuer les pointages de passage du Round Raid**, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Récompenses aux trois premiers de chaque classe validée.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. ASSURANCE

Chaque bateau inscrit doit présenter une attestation d'assurance en régate valable pour la durée de la manifestation.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- Mail : tourvoile972@gmail.com / ycmq972@wanadoo.fr
- Tel : +596 596 632676
- Site internet : www.theroundmartinique.com



16. DROIT A L'IMAGE

En participant à THE ROUND MARTINIQUE REGATTA 2020, les concurrents autorisent l'Autorité Organisatrice et les Partenaires et Sponsors de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (Pendant et après la compétition) des photos, vidéos ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même, de son équipage (Même mineurs) et du bateau prises lors de l'épreuve et à utiliser gracieusement son imager et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.